

Stage participatif d'animateur sportif interculturel de prévention

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 1 -

1. Finalités

1.1. Finalités générales

Conformément à de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Par une mise en situation professionnelle, l'unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e) :

- ◆ d'appliquer les notions et principes acquis au cours de la formation et de confronter la pratique à la théorie ;
- ◆ de développer ses facultés d'adaptation en situation de coanimation d'activités sportives interculturelles de prévention en faveur des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité » et en se basant sur l'évaluation permanente de ses actions et du réajustement des comportements ;
- ◆ de s'exercer à la fonction d'animateur sportif interculturel de prévention en respectant les règles de la profession et en se situant au sein de l'équipe de l'organisme d'accueil.

Stage participatif d'animateur sportif interculturel de prévention

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 2 -

2. Capacités préalables requises

2.1. Capacités

Pour accéder à cette formation, l'étudiant(e) devra, au préalable, être capable :

- ◆ de présenter et d'appliquer, dans une situation d'animation sportive interculturelle de prévention déterminée, une grille d'observation intégrant les critères suivants :
 - ◆ la déontologie relative au métier d'animateur sportif interculturelle de prévention;
 - ◆ les aspects psychologiques et méthodologiques appliqués à l'animation sportive interculturelle de prévention ;
 - ◆ les techniques d'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents ;
 - ◆ les éléments de dynamique de groupes, de prévention et d'interventions sociales ;
 - ◆ les principes de la communication et la médiation interculturelles ;
 - ◆ les techniques et les méthodologies sportives appliquées à l'animation avec des jeunes ;
 - ◆ la conception, la gestion et l'évaluation de projets d'animation sportive interculturelle de prévention ;
 - ◆ la législation sociale et les institutions sociales relatives à la prévention et l'aide à la jeunesse.
- ◆ de présenter une synthèse des activités d'animation sportive interculturelle de prévention observées en fournissant, pour chacune d'elles, les informations pertinentes sur les objectifs, les méthodes, les outils utilisés, le lieu d'animation et ses caractéristiques, l'institution, les animateurs, les jeunes, le déroulement de l'activité et les résultats obtenus.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation :

- ◆ « Stage d'observation d'animateur sportif interculturel de prévention ».

Stage participatif d'animateur sportif interculturel de prévention

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 3 -

3. Constitution des groupes et regroupement

Sans objet.

Stage participatif d'animateur sportif interculturel de prévention

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 4 -

4. Programme

4.1. Programme pour l'étudiant

Dans le cadre du stage participatif d'animateur sportif interculturel de prévention, l'étudiant(e) sera capable :

- ◆ d'expliciter le projet global de l'organisme d'accueil et en particulier les projets concernant l'éducation interculturelle et la prévention en faveur des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité » ;
- ◆ de s'intégrer dans le projet d'établissement de l'organisme d'accueil en y occupant une place d'acteur responsable ;
- ◆ d'établir une relation professionnelle avec l'équipe des animateurs et les partenaires de l'organisme d'accueil ;
- ◆ de collaborer aux animations sportives interculturelles de prévention en faveur des enfants et des adolescents en respectant les critères axiologiques et méthodologiques acquis et ceux de l'organisme d'accueil ;
- ◆ d'élaborer un projet d'animation en collaboration avec un animateur de l'organisme d'accueil en précisant les objectifs et la méthodologie poursuivis ;
- ◆ de sélectionner avec un animateur de l'organisme d'accueil les moyens et les techniques d'animation suivant les particularités du groupe de jeunes et les ressources disponibles ;
- ◆ de planifier, en collaboration avec un animateur de l'organisme d'accueil, dans le temps et dans l'espace, des séquences d'activités d'animation sportive interculturelle de prévention poursuivant les mêmes objectifs ou des objectifs distincts et complémentaires ;
- ◆ d'intervenir dans les réunions d'équipe de l'organisme d'accueil en respectant les limites de sa fonction ;
- ◆ d'évaluer avec les animateurs de l'organisme d'accueil les actions d'animation mises en place et concernant l'éducation sportive, la communication interculturelle et la prévention en faveur des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité » ;
- ◆ d'envisager avec l'équipe des pistes diversifiées de remédiation et de changement des activités d'animation ;
- ◆ de mener avec l'équipe de l'organisme d'accueil un projet à son aboutissement.

Stage participatif d'animateur sportif interculturel de prévention

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 4 -

4.2. Programme pour le chargé de cours

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- ◆ de préparer le contrat de stage entre les trois parties concernées (stagiaire, institution d'accueil, établissement d'enseignement de promotion sociale) ;
- ◆ de veiller à organiser les stages de telle façon que les stagiaires puissent participer à la fois à des activités d'animation concernant l'éducation sportive, la communication interculturelle et la prévention des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité » ;
- ◆ d'assurer le suivi des stages et les contacts avec les organismes d'accueil ;
- ◆ de superviser et d'apprécier l'évolution des stagiaires pendant les périodes d'encadrement individuel et/ou collectif :
 - ◆ en les aidant à analyser les activités d'animation proposées par l'organisme d'accueil,
 - ◆ en les amenant à prévoir des situations-problèmes et à envisager des solutions de remédiation,
 - ◆ en les stimulant à participer à des situations diversifiées d'animation concernant l'éducation sportive, la communication interculturelle et la prévention en faveur des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité »,
 - ◆ en menant avec eux une réflexion sur les axes prioritaires et les grilles d'action possibles avec des enfants et des adolescents,
 - ◆ en les aidant à relater avec clarté et précision les faits et expériences d'animation vécues,
 - ◆ en leur proposant des grilles d'autoévaluation formative ;
- ◆ de mettre en place une procédure d'évaluation en cohérence avec les capacités terminales.

Stage participatif d'animateur sportif interculturel de prévention

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 5 -

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) devra être capable dans un rapport écrit circonstancié qu'il fournira à l'issue de l'unité de formation :

- ◆ de présenter une analyse des activités d'animation sportive interculturelle de prévention auxquelles il aura participé en fournissant, pour chacune d'elles, les informations pertinentes sur les objectifs, les méthodes, les outils utilisés, le lieu d'animation et ses caractéristiques, les animateurs, les jeunes, le déroulement de l'activité et les résultats obtenus auprès des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité » ;
- ◆ d'analyser les facteurs d'intégration et de participation dans une équipe d'animation ;
- ◆ d'évaluer ses actions de participation aux activités d'animation de l'organisme d'accueil ;
- ◆ de proposer des pistes de remédiation, de développement et de transférabilité des activités auxquelles il aura participé.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité et la précision d'analyse des expériences de participation vécues,
- ◆ la capacité d'évaluer ses propres actions de participation,
- ◆ la clarté, la structuration et la pertinence du rapport écrit.

Stage participatif d'animateur sportif interculturel de prévention

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 6 -

6. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert aura une expérience professionnelle de trois années minimum dans le secteur de l'animation sportive et/ou de l'éducation interculturelle; et en particulier, dans le domaine de l'intervention sociale en faveur des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité ».